



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Christophe Carles

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Pascal Fouque

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

LA RONDE DES OUSSENS

2, Avenue de l'Europe
64320 BIZANOS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT
A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SARL au capital de 7 638 €
RCS Montauban 314 684 481

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux Adhérents de l'association LA RONDE DES OUSSENS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA RONDE DES OUSSENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles générales » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le correct rapprochement des notifications de subventions avec la comptabilité ;
- votre association comptabilise des subventions à recevoir pour constater les subventions non encore encaissées. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons obtenu les éléments probants recherchés quant à la régularité de la comptabilisation des produits en termes de réalité et de rattachement sur l'exercice 2020.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 20 mai 2021

SODECAL AUDIT

Anne Laure DESTRUEL
Commissaire aux comptes
Co-gérante

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	9 212	6 493	2 719	4 541
Autres immobilisations corporelles	37 171	18 119	19 052	21 966
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	46 383	24 612	21 772	26 507
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	9 968		9 968	10 500
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	18 508		18 508	62 863
Divers				
Valeurs mobilières de placement	15 303		15 303	15 078
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	266 273		266 273	154 181
Charges constatées d'avance				
Total II	310 053		310 053	242 622
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	356 436	24 612	331 824	269 129

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	26 954	26 954
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	26 954	26 954
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	161 762	105 829
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	161 762	105 829
Autres réserves		
Report à nouveau	6 657	6 657
Excédent ou déficit de l'exercice	39 658	55 933
Situation nette (sous-total)	235 031	195 373
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	8 664	9 318
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	243 695	204 691
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	31 645	19 596
Total III	31 645	19 596
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 104	6 106
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	46 380	38 558
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		177
Produits constatés d'avance		
Total IV	56 484	44 841
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	331 824	269 129

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations	1 950	0,58	2 025	0,54	-75
Ventes de biens et de services	214 019		247 720		-33 700
Ventes de biens					
Ventes de prestations services	214 019	63,42	247 720	65,94	-33 700
Produits de tiers financeurs	121 489		125 952		-4 463
Concours publics et subventions d'exploitation	121 009	35,86	125 952	33,52	-4 943
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom					
Ressources liées à la générosité du public	480	0,14			480
Contributions financières					
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	8 548	2,53	1 443	0,38	7 104
Utilisation des fonds dédiés					
Autres produits	5		29 136	7,76	-29 131
Total I	346 011	102,53	406 275	108,14	-60 264
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variations de stock					
Autres achats et charges externes	71 984	21,33	83 216	22,15	-11 231
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés	3 688	1,09	4 445	1,18	-757
Salaires et traitements	180 346	53,44	182 185	48,49	-1 838
Charges sociales	32 573	9,65	45 878	12,21	-13 305
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	7 648	2,27	6 440	1,71	1 208
Dotations aux provisions	13 483	4,00	1 893	0,50	11 590
Reports en fonds dédiés					
Autres charges	92	0,03	29 762	7,92	-29 670
Total II	309 815	91,81	353 819	94,18	-44 004
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	36 197	10,73	52 456	13,96	-16 260
PRODUITS FINANCIERS					
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti					
Autres intérêts et produits assimilés	492	0,15	544	0,14	-52
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de					
Différences positives de change					
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla					
Total III	492	0,15	544	0,14	-52
CHARGES FINANCIERES					
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla					
Total IV					
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	492	0,15	544	0,14	-52
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	36 688	10,87	53 000	14,11	-16 312
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion			351	0,09	-351
Sur opérations en capital					
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	2 969	0,88	2 582	0,69	387
Total V	2 969	0,88	2 933	0,78	36

SODECAL AUDIT

 Commissaires aux comptes
EXAS CONSULTANT

Courriel : cabinet@exas.fr

Tél. 05 59 72 85 85

Page

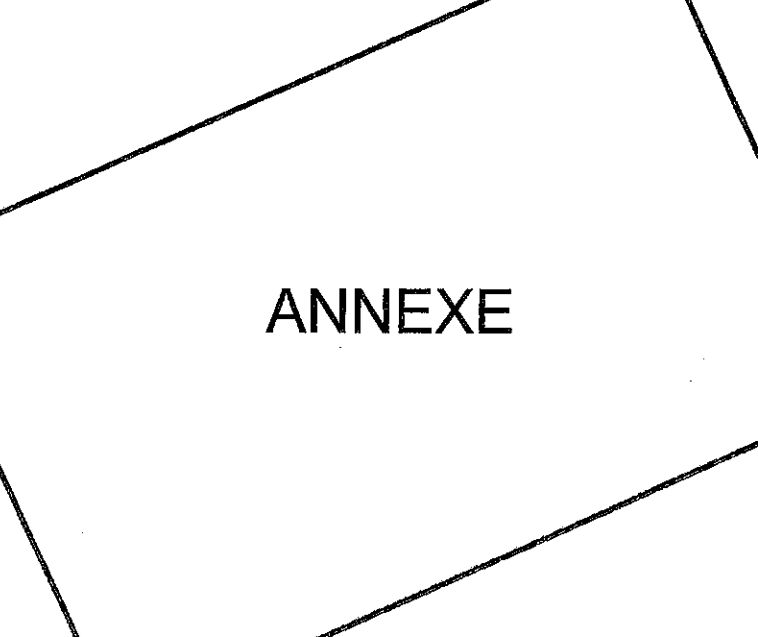
10

Voir rapport de l'expert comptable

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi					
Total VI					
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 969	0,88	2 933	0,78	36
Participation des salariés aux résultats (VII)					
Impôts sur les bénéfices (VIII)					
Total des produits (I + III + V)	349 472	103,56	409 752	109,06	-60 280
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	309 815	91,81	353 819	94,18	-44 004
EXCEDENT OU DEFICIT	39 658	11,75	55 933	14,89	-16 275
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA					
Dons en nature	572				572
Prestations en nature	22 822				22 822
Bénévolat					
TOTAL	23 394				23 394
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite	22 822				22 822
Personnel bénévole	572				572
TOTAL	23 394				23 394

SODECAL AUDIT
Commissaires aux comptes



ANNEXE

1990年12月10日

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LA RONDE DES OUSSENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 331 824 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 39 658 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

- L'objet social de l'entité, nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association a pour objet de gérer et organiser un établissement multi-accueil pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans sur la commune de Bizanos.

- Les moyens mis en œuvre :

Pour exercer ses activités, l'association dispose de locaux mis gratuitement à disposition par la commune de Bizanos. Les factures de gaz, d'électricité, d'eau sont prises en charge par la commune et l'entretien du jardin est réalisé par le service technique.

L'équipe éducative se compose d'une directrice, d'une infirmière, d'auxiliaires de puériculture et de CAP petite enfance.

Première application du règlement ANC n°2018-06 : Ce nouveau règlement entraîne un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont opérés sur 2020 et ont un impact sur la présentation / lecture des états financiers :

- Utilisation du compte 756100 au lieu du 756000 pour les cotisations des adhérents
- Utilisation du compte 754110 au lieu du 758200 pour les dons manuels

Ces éléments n'ont pas d'impact sur les capitaux propres.

Seules sont exprimées les Informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées au coût d'acquisition.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Aucune valeur résiduelle significative et mesurable n'a été identifiée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'association constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

En raison de la nature de son activité, l'association a dû fermer totalement son établissement le 16 mars 2020 avec une réouverture partielle le 11 mai 2020. En conséquence l'association a réalisé un nombre d'heures facturées inférieur aux années précédentes.

Néanmoins, à la date de l'arrêt des comptes, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu de l'aide exceptionnelle reçue par la CAF, des mesures de chômage partiel mises en place, des aides et exonérations URSSAF et du soutien de ses financeurs.

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 207			9 212
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 242	2 913		19 156
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 875			18 015
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	59 325	2 913		46 383
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	59 325	2 913		46 383

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 666	1 822		6 493
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 568	2 931		4 500
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 584	2 895		13 619
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	32 818	7 648		24 612
ACTIF IMMOBILISE	32 818	7 648		24 612

SODECAL AUDIT
Commissaires aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 28 477 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 968	9 968	
Autres	18 508	18 508	
Charges constatées d'avance			
Total	28 477	28 477	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRESTATIONS PMI-CAF-MSA A RECEVOIR	17 015
PRODUITS A RECEVOIR	1 493
Total	18 508

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
Parts sociales Crédit Agricole	15 000,00	1,00			

SODECAL AUDIT
Commissaires aux comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	26 954				26 954
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	105 829	55 933			161 762
Report à Nouveau	6 657				6 657
Excédent ou déficit de l'exercice	55 933	-55 933	39 658		39 658
Situation nette	195 373		39 658		235 031
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	9 318			654	8 664
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	204 691		39 658	654	243 695

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	19 596				18 162
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					13 483
Total	19 596				31 645
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		13 483	1 435		
Financières					
Exceptionnelles					

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

EXAS CONSULTANT

Courriel : cabinet@exas.fr

Tél. 05 59 72 85 85

Page

25

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 56 484 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 104	10 104		
Dettes fiscales et sociales	46 380	46 380		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	56 484	56 484		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 079
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	10 498
PRIMES DE BILAN	14 500
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	4 517
CHGES SUR PRIMES A PAYER	3 480
Formation continue	2 978
Total	39 051

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Prestations Crèche (participation des familles)	52 165
CAF PSU	119 292
MSA	2 070
PMI	17 000
Fonds d'accompagnement CAF	23 254
Cotisations	1 950
Produits d'activité annexes (café couture...)	238
TOTAL	215 969

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 300 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			120 709		300	121 009
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement				2 969		2 969
						123 978

SODECAL AUDIT
Commissaires aux comptes

 Notes sur le compte de résultat**Charges et Produits exceptionnels****Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		2 969
TOTAL		2 969

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Autres informations

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 18 162 euros

Engagement de retraite : le passif social s'élève à 18 161.64 € au 31.12.2020 calculé selon les modalités suivantes :

- CCN Sociaux et socioculturels centres et autres acteurs du lien social
- Méthode prospective
- Evolution des salaires de 2%
- Charges patronales incluses
- Taux d'actualisation financière de 2 %
- Application d'une table de turn-over et de la table de mortalité 2011-2013

Contributions volontaires

Les charges supplétives 2020 (Mairie de Bizanos), s'élèvent à 22 822 € contre 29 078 € pour 2019.

L'association bénéficie de bénévolat estimé à un volume de 54 heures au cours de l'exercice et valorisé au taux horaire du SMIC 2020 chargé
(10.60 €) soit une valorisation à 572.40 €.

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes